

Société affiliée de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

District de: Québec

No. division:

No. cour: 150-11-005924-246 No. dossier: 43-3147973

## **FORMULAIRE 68**

# Avis de la faillite, de la première assemblée des créanciers

(paragraphe 102(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de 9136-0875 Québec inc. Les Immeubles Sainte-Marie personne morale légalement constituée ayant fait affaires au 3875, rue Saint-Clément à Saguenay (Québec) G7X 2R8

	2R8
	✓ original
٩vis	s est donné de ce qui suit :
1.	9136-0875 Québec inc. Les Immeubles Sainte-Marie a déposé une cession le 31ième jour d'octobre 2024, et le soussigné, Raymond Chabot Inc., a été nommé syndic de l'actif du failli par le séquestre officiel, sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
2.	La première assemblée des créanciers du failli sera tenue le 13ième jour de novembre 2024, à 11:00, à par vidéoconférence Teams. Si vous désirez joindre ladite vidéoconférence, veuillez nous en informer par courriel au : reclamation-Claims@rcgt.com.
3.	Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à l'intention du syndic avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
4.	Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
5.	Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.
Dat	té le 1er jour de novembre 2024, à Chicoutimi, Québec.
	Raymond Chabot Inc.
	Syndic autorisé en insolvabilité

# Formulaire 31

# Preuve de réclamation

(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1) et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Le créancier préfère recevoir tout avis et correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse *et/ou* numéro de télécopieur *et/ou* adresse électronique suivant(e) (une adresse postale doit être inscrite dans tous les cas) :

Télécopieur :							
Adresse électronique :							
Nom ou poste de la personne contact :							
Numéro de téléphone de la personne contact :							
Pans l'affaire de la faillite (ou de la proposition ou de la mise sous séquestre) de 9136-0875 Québec inc. es Immeubles Sainte-Marie (43-3147973) de Jonquière, Québec et de la réclamation de , créancier.							
Je soussigné,	(nom du créancier ou du représentant du						
créancier), de	_ ( <i>ville et province</i> ), certifie ce qui suit :						
1 le suis le créancier du déhiteur susnommé (ou	ı je suis [préciser le						
poste ou la fonction1 de	Inom du créancier ou de son						
représentant] et que je suis autorisé à représenter	poste ou la fonction] de [nom du créancier ou de son représentant] et que je suis autorisé à représenter et [si le créancier est une personne morale] que j'ai le pouvoir de lier le créancier du débiteur susnommé).						
2. Je suis au courant de toutes les circonstances formulaire.	entourant la réclamation visée par le présent						
3. Le débiteur était, à la date de la faillite (ou à la date de la mise sous séquestre ou, s'il s'agit d'une proposition, à la date du dépôt de l'avis d'intention ou, à défaut, à la date du dépôt de la proposition), soit le 31ième jour d'octobre 2024, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de\$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le débiteur a droit. Toute créance en devises étrangères a été convertie en monnaie canadienne au taux en vigueur à la date d la faillite (ou à la date de la mise sous séquestre ou, s'il s'agit d'une proposition, à la date du dépôt de l'avis d'intention ou, à défaut, à la date du dépôt de la proposition).  (L'état de compte ou l'affidavit annexés doivent faire mention des pièces justificatives ou de toute autr preuve à l'appui de la réclamation.)							
4. Au meilleur de ma connaissance, cette dette n'est pas (ou cette dette est ou une partie de cette dette est) éteinte par prescription en vertu de la loi qui lui est applicable.							
le débiteur pour cette créance, si quelque paiemen	et le plus récent paiement au créancier par ta été effectué, a été fait le jour de renonciation au bénéfice de la prescription ou du dont les détails sont mentionnés						

# Formulaire 31 – (Suite)

6. (	6. (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises)							
□ (autre	A. Réclamation non garantie au montant de\$  (autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)							
En ce	e qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du débiteur à titre de garantie et :  (Cochez ce qui s'applique)							
	pour le montant de\$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.							
	pour le montant de\$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d) de la Loi (complétez le paragraphe 6. E. ci-dessous.)							
	pour le montant de\$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d.01) de la Loi.							
	pour le montant de\$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d.02) de la Loi.							
	pour le montant de\$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d.1) de la Loi.							
	pour le montant de\$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)e) de la Loi.							
	pour le montant de\$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)f) de la Loi.							
	pour le montant de\$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)g) de la Loi.							
	pour le montant de\$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)i) de la Loi.							
(Indic	quez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire)							
	B. Réclamation du locateur suite à la résiliation d'un bail, au montant de\$							
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés iaprès: (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant).								
	C. Réclamation garantie au montant de\$							
	e qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du débiteur à titre de garantie, la valeur estimative s'élève à\$ et dont les détails sont mentionnés ci-après:							
(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie)								

# Formulaire 31 – (Suite)

Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

	D. Réclamation d'un agriculteur, d'un pêcheur ou d'un aquiculteur au montant de\$
J'ai u	ne réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de\$.
(Veui	llez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)
	E. Réclamation d'un salarié au montant de\$
	J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de\$.
	J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de\$.
	F. Réclamation d'un régime de pension pour sommes qui n'ont pas été versées au montant de\$
	J'ai une réclamation en vertu de l'article 81.5 de la Loi au montant de\$.
	J'ai une réclamation en vertu de l'article 81.6 de la Loi au montant de\$.
	G. Réclamation contre les administrateurs au montant de\$
•	mplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les nistrateurs)
J'ai u	ne réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ciaprès
(Doni	nez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant).
	H. Réclamation d'un client d'un courtier en valeurs mobilières failli au montant de\$
	ne réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, les détails sont mentionnés ci-après :
(Doni	nez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant).
lié ou	au meilleur de ma connaissance, je suis lié (ou le créancier susnommé est lié) (ou je ne suis pas le créancier susnommé n'est pas lié) au débiteur selon l'article 4 de la Loi, et j'ai (ou le créancier ommé a) (ou je n'ai pas ou le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le eur.

# Formulaire 31 (Fin)

8. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du débiteur, les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon l'article 2 de la Loi auxquelles j'ai contribué

ou été partie intéressée avec le débiteur au cours des trois mois (ou, si le créancier et le débiteur sont des « personnes liées » au sens de l'article 4 de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des 12 mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie à l'article 2 de la Loi.
(Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées).
9. (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)
Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la Loi, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.
Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.
<b>Avertissement</b> : Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.
Daté le jour de, à
Signature du créancier ou de son représentant
REMARQUE : Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.
Si la réception est par voie électronique, l'original signé du formulaire est conservé par le syndic / l'administrateur du dossier



Société affiliée de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Dossier  $n^{\circ}$ :

#### FORMULAIRE DE PROCURATION

(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) de la Loi

susmentionnée pouvoir a tous	e, nomme	nnée, sauf la réception de	un officier autorisé), de _ (nom de la personne nommée), de dividendes, celui-ci étant habilite à nommer un autre	, mon fondé de
	(jour) de (province).	(mois),	(année), dans la ville de	(ville), dans la province de
Créancier (per	sonne physique)		Témoin	
Créancier (per	sonne morale)		Témoin	
	signataire autorisé			

#### **Procuration**

La Loi sur la faillite et l'insolvabilité autorise qu'une preuve de réclamation soit préparée par l'agent dument autorisé d'un créancier, sans pour autant que ce dernier ait droit de vote a la première assemblée des créanciers ni qu'il ait le droit d'agir à titre de fonde de pouvoir des créanciers..

#### Générale

- Un créancier peut voter en personne ou par procuration;
- Un débiteur ne peut voter par procuration a aucune assemblée de ses créanciers;
- Le syndic peut être nomme fonde de pouvoir de tout créancier;
- A l'assemblée des créanciers, une société peut voter par l'intermédiaire d'un agent dument autorise;
- Pour qu'une personne dument autorisée ait le droit de voter, elle doit elle-même être créancière ou détenir une procuration en règle. Le nom du créancier doit paraitre sur la procuration.

District de: Québec No. division:

No. cour: 150-11-005924-246 No. dossier: 43-3147973

#### Formulaire 78

Bilan (Faillite d'une personne morale) (paragraphe 49(2), alinéa 158d) et paragraphes 50(2) et 62(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de 9136-0875 Québec inc. Les Immeubles Sainte-Marie personne morale légalement constituée ayant fait affaires au 3875, rue Saint-Clément à Saguenay (Québec) G7X 2R8

✓ Originale	Modifié

Au failli:

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude le présent formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date de votre faillite ou à la date du dépôt de votre proposition (ou de votre avis d'intention) le 31ième jour d'octobre 2024. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle faite par un administrateur autorisé, si le failli est une personne morale, ou par le failli ou le débiteur dans les autres cas.

Donnez les raisons des difficultés financières pour le failli (choisissez toutes les options qui s'appliquent et donnez des détails) :

Problèmes judiciaires ()

Problèmes judiciaires (.)							
Actif		Passif					
( total de la liste de l'actif tel que déclaré et estir débiteur )	mé par le failli ou le	e ( total de la liste du passif tel que déclaré et estimé par le failli ou le débiteur )					
1. Espèces	\$1.00	Créanciers garantis	\$0.00				
2. Dépôts en institutions financières	\$0.00	2. Créanciers privilégiés, sûretés et charges prioritaires	\$0.00				
3. Comptes à recevoir et autres créances			\$350,000.00				
Total \$0.00	_	<ul> <li>3. Créanciers non garantis</li> <li>4. Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou</li> </ul>					
Estimation des créances qui peuvent être réalisées \$0.00	\$0.00	autres pouvant être prouvable	\$0.00				
4. Inventaire	\$0.00		<b>*</b> 050.000.00				
5. Aménagements, etc.	\$0.00	Total du passif	\$350,000.00				
6. Bétail	\$0.00	=					
7. Machines et outillage	\$0.00	Surplus	\$349,999.00				
8. Immeubles et biens réels	\$0.00						
9. Ameublement	\$0.00						
<ol> <li>Actifs incorporels (propriétés intellectuelles, permis, cryptomonnaies, jetons d'actifs numériques, etc.)</li> </ol>	\$0.00						
11. Véhicules	\$0.00						
12. Valeurs mobilières (actions, obligations, débentures, etc.)	\$0.00						
13. Autres biens	\$0.00						
Total des lignes 1 à 13	\$1.00						
Si le failli ou le débiteur est une personne morale, ajoutez :							
Montant du capital souscrit	_						
Montant du capital payé	_						

Solde souscrit et impayé Estimation du solde qui peut être réalisé	
Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre in	formatif
Total de l'actif	\$1.00
Déficit Valeur totale de l'actif se trouvant à	\$-349,999.00
l'extérieur du Canada inclus aux lignes 1 à 13 to 13	\$0.00

# Formulaire 78 (suite)

Liste de l'actif

No.	Genre d'élément d'actif <sup>1</sup>	Adresse ou emplacement	Biens à l'extérieur du Canada		J		pouvant être	rachat ou surplus	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
1	Espèces	3875 Rue Saint-Clément, Jonquière, Québec, Canada, G7X 2R8		Espèces en banque	100	\$1.00	\$1.00	\$1.00	
		Total:	\$1.00	\$1.00					

Failli 31ième jour d'octobre 2024
Date

#### Formulaire 78 (suite)

Liste du passif

No.	o. Nom du créancier ou demandeur / Adresse Genre de pa	Genre de passif <sup>2</sup> /	átails nassif a átá						Actif		Surplus ou	Montants sur
		Détails		Non garantie		Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres			rang prioritaire <sup>3</sup>	(déficit) estimatif de la garantie	cette ligne ne sont qu'à titre informatif
1	Agence du Revenu du Canada (QC) 4695, boul. de Shawinigan-Sud, Shawinigan, Québec, Canada, G9P 5H9	Impôts d'entreprise Impôt	1900-01	\$30,000.00				\$30,000.00			\$0.00	
2	Ministère du Revenu du Québec (QC) 1265, boul. Charest Ouest, Secteur C65-9K, Québec, Québec, Canada, G1N 4V5		1900-01	\$20,000.00				\$20,000.00			\$0.00	
3	1401 Ch Du Cap,	Frais légaux et jugements Créance	1900-01	\$300,000.00				\$300,000.00			\$0.00	
			Total:	\$350,000.00	\$0.00	\$0.00	\$0.00	\$350,000.00				

	31ième jour d'octobre 2024
Failli	Date

¹ Choisir une option par item : Espèces; Dépôts en institutions financières; Comptes à recevoir et autres créances; Inventaire; Aménagements, etc.; Bétail; Machines et outillage; Immeuble résidentiel locatif; Immeuble commercial; Immeuble industriel; Terrain; Équipement industriel immobilisé; Autre immeuble ou bien réel; Ameublement; Actifs incorporels (propriété intellectuelle, permis, cryptomonnaies, jetons d'actifs numériques, etc.); Véhicules; Valeurs mobilières (actions, obligations, débentures, etc.); Lettre de change, billet à ordre, etc.; Crédits fiscaux; Autres biens.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Choisir une option par item : Comptes à payer; Loyer non payés; Salaires non payés; Indemnité de départ; Impôts d'entreprise; Taxes de vente; Retenues à la source sur la paie; Frais légaux et jugements; Créances subordonnées; Lettres de change; Billets à ordre; Gages; Hypothèques sur les biens immeubles; Hypothèques ou droits réels mobiliers; Convention de sûreté générale; Prêts entre entreprises liées; Prêts bancaires (excepté hypothèques sur les biens immeubles); Prêts des sociétés de crédit; Prêts d'actionnaires; Actions et capital souscrit; Autre passif ou réclamation.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Choisir une option par item avec un montant de réclamation privilégiée ou prioritaire : Fournisseur impayé; Agriculteur, pêcheur ou aquiculteur; Salaires non payés; Sommes non versées relatives aux régimes de pension; Taxes municipales; Loyer; Client du failli courtier en valeurs mobilières; Fiducie présumée pour la Couronne; Charges super prioritaires et financement intérimaire; Engagements environnementaux; Autre.

# Formulaire 78 (fin)

Je, Serge Gagnon, de 9136-0875 Québec inc. Les Immeubles Sainte-Marie de ville de Jonquière, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement), déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, au meilleur de ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de mes affaires en ce 31ième jour d'octobre 2024, et indiquent au complet tous les biens de la personne morale failli de quelque nature qu'ils soient, en la possession de la personne morale failli ou qui peuvent lui être dévolus, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉE (ou DÉCLARÉE SOLENNELLEMENT)	
devant moi à Chicoutimi ville	
dans la province de Québec	
ce 31ième jour d'octobre 2024	
4	
Éric Morin 224926	
Commissaire à l'assermentation	Signature du déclarant pour la personne morale failli
pour la province de Québec	

## **FORMULAIRE 1.1**

# Identification générale de l'expéditeur pour copies de tous formulaires prescrits envoyés au(x) créancier(s) par voie électronique

Daté le 1er jour de novembre 2024, à Chicoutimi, Québec.

Personne responsable (expéditeur) : Éric Morin

(Syndic / administrateur/ séquestre intérimaire / séquestre : veuillez préciser)

Syndic autorisé en insolvabilité

Dénomination sociale (le cas échéant) : Raymond Chabot Inc.

Adresse: 140, Grande Allée Est, bureau 200,

Québec, Québec, G1R 5P7

Téléphone : (855)724-2268 #

Télécopieur : (450)676-2202 #

Courriel: Reclamation-Claims@rcgt.com

# **AVIS**

Veuillez prendre note que la personne susmentionnée est tenue de conserver la copie originale signée du présent document dans les dossiers officiels de la présente procédure.